

# L'ECHO D'OCO



Journal à parutions irrégulières mais toujours bienvenues



N° 21 - Janvier 2011

## EDITORIAL

*Jean NATOLI*

En ce début d'année 2011, nos vœux pourraient tout simplement envisager pour chacun de vous une valorisation plus facile (et méritée) des efforts que vous prodiguez depuis tant de temps.

Les arrachages, plusieurs petites récoltes, le développement des marchés émergents font qu'un équilibre relatif entre l'offre et la demande semble se mettre en place. Les prix se raffermissent permettant à nouveau d'envisager plus sereinement des projets : investir peut-être, vivre mieux surtout.

Cela passe par des démarches personnelles mais aussi et nous notons une accélération sur ce point, par la montée en puissance de nouveaux intervenants dans le négoce du vin et les metteurs en marché en général. Une nouvelle génération est apparue, s'est installée, est allée chercher des marchés là où des structures plus lourdes ne s'étaient pas aventurées.

C'est une nouvelle donne, très encourageante, pour toute la filière : nous l'observons avec attention et optimisme. Mais avant de mettre vos vins en marché, il faut suivre leur évolution. Matthieu Lequeux et Sébastien Pardaillé attirent votre attention sur les caractères de réduct, très fréquents cet hiver. Il faut aussi revendiquer l'appartenance de vos vins en AOP, IGP ou même sans IG. Cette réforme trouve ses applications pratiques. Gwenaël Thomas vous propose des outils pour cela. Il faut éventuellement obtenir des médailles. Matthieu Lequeux vous dit tout (ou presque) sur les concours. Plus en amont, il faut planter de la vigne (il n'y a pas que les arrachages dans la vie). Stéphanie Prabonnaud fait quelques rappels fort utiles.

## WARNING : Problèmes de réduction

*Matthieu Lequeux et Sébastien Pardaillé*

Depuis quelques années, la tendance est aux vins fermentaires, thiolés, légers et fruités. Cette orientation des marchés vous incite à mettre rapidement en bouteilles des vins que l'on ne cesse de protéger contre l'oxydation. Le cas typique est celui du sauvignon :

- inertage de la vendange ;
- sulfitage plus important que sur les autres cépages ;
- vinification et élevage en cuve ;
- élevage sur lies ;
- utilisation de composés réducteurs d'élevage de type « Glutathion » ;
- sulfitage sur lies.

A cela s'ajoute parfois dans nos régions des carences azotées importantes qui, nous le savons aujourd'hui, favorisent l'apparition de caractères réducteurs dès la fermentation alcoolique (stress des levures).

Tous ces éléments doivent vous inciter à être très vigilants, particulièrement en ce moment sur les évolutions « douteuses » de vos vins. Dégustez-les régulièrement et n'hésitez pas à interroger vos œnologues conseils dès l'apparition d'une tendance réductrice car il est plus aisé de s'en débarrasser avant l'installation d'odeurs aillées plus tenaces.

## ADMINISTRATION : Réforme de l'agrément

*Gwenaël Thomas*

Comme nous vous l'avions annoncé dans un courrier (très traditionnel) de début de vendanges, la réforme de l'organisation de la filière (opérateur, ODG, OI/OC) nous a imposé de revoir certains aspects de notre activité de conseil (au même titre qu'elle vous impose aussi des ajustements divers et variés !).

En particulier, il nous a semblé judicieux d'anticiper et de suivre dans le temps la conformité analytique des vins produits par rapport aux cahiers des charges de production qui les concernent. Ceci en particulier pour éviter la sanction et les complications liées



à une non-conformité attribuée par votre ODG ou par l'OI/OC concerné.

Nous avons donc choisi deux étapes-clés de la vie du vin pour vous proposer un "avis de respect du cahier des charges" :

- Une première étape lors d'une Analyse Après Assemblage (AAA) : elle intègre une vérification de chaque paramètre analytique par rapport aux normes imposées par l'AOP ou l'IGP concernée. Une dégustation détaillée sert de "photo" objective à un moment proche de votre revendication. Il vous sera ainsi possible de mieux anticiper d'éventuelles discordances qui pourraient ensuite vous être reprochées.
- Une seconde étape lors du contrôle après mise en bouteille : c'est la dernière analyse que vous faites avant que le vin ne soit commercialisé. Nous croyons profondément à l'intérêt de cet auto-contrôle des choix techniques que vous avez pu prendre, depuis la vendange du raisin jusqu'au soin apporté à la mise en bouteille. Il s'agit tout simplement de contribuer à l'amélioration continue de votre système de production. C'est l'esprit de cette réforme.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter les précisions qui seront nécessaires. Les réunions d'assemblages sont souvent l'occasion de discuter de ces nouveaux éléments.

## DOSSIER CONCOURS: Les dates clés

Matthieu Lequeux

Devant la multiplication des concours et des dates de dépôt des dossiers de plus en plus précoces, nous avons voulu vous dresser un état des lieux des principaux concours dont les dates d'inscription ne sont pas dépassées à l'heure où nous rédigeons cet article. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste exhaustive ni une incitation à présenter vos vins partout. Selon vos marchés (local, national, export,...), votre budget, le style de vos vins et votre stratégie commerciale, certains concours (y compris d'autres absents de cette liste) sont pertinents et d'autres ne le sont pas. Une fiche technique plus complète mais non spécifique à 2011 est disponible auprès de vos œnologues conseils.

<b>Guide Hachette des vins</b>	Inscription habituellement fin février auprès de votre syndicat ou de votre organisation professionnelle.	43, quai de Grenelle 75905 Paris Cedex 15	Fax : 01 43 92 31 66
<b>Vinalies internationales</b>	Date de dépôt du dossier : 7 Janvier 2011 Date du concours : 25 Février 2011	Union des œnologues de France 21-23 rue Croulebarbe 75013 Paris <a href="http://www.vinalies-internationales.com">www.vinalies-internationales.com</a>	Tél : 01 58 52 20 20 Fax : 01 58 52 20 30 <a href="mailto:Vinalies@oenologuesdefrance.fr">Vinalies@oenologuesdefrance.fr</a>
<b>Concours des vins gardois des jeunes agriculteurs</b>	Date de dépôt du dossier : Février 2011 Date du concours : Mars 2011	Jeunes agriculteurs du Gard Mas de l'agriculture ZA Mas des abeilles 1120 route de Saint-Gilles – BP 48078 30932 Nîmes cedex 9	Tél : 04 66 04 50 20 Fax : 04 66 04 50 21 <a href="mailto:ja30@wanadoo.fr">ja30@wanadoo.fr</a>
<b>Mondial du Rosé</b>	Date de dépôt du dossier : Mars 2011 Date du concours : Avril 2011	Union des Œnologues de France 21-23 rue de Croulebarbe 75013 Paris <a href="http://www.mondial-du-rose.fr">www.mondial-du-rose.fr</a>	Tél. : 01 58 52 20 20 Fax : 01 58 52 20 30 <a href="mailto:degustations@oenologuesdefrance.fr">degustations@oenologuesdefrance.fr</a>
<b>Concours Mondial de Bruxelles</b>	Date de dépôt du dossier : 11 Mars 2011 Date du concours : 6-8 Mars 2011	Vinopres SA 60, rue de Mérode B-1060 Bruxelles <a href="http://www.concoursmondial.com">www.concoursmondial.com</a>	Tél : +32(0)25332767 Fax : +32(0)25332761 <a href="mailto:ymb@vinopres.com">ymb@vinopres.com</a>



<b>Concours des vins de la vallée de l'Hérault</b>	Date de dépôt du dossier : Inconnu à ce jour	Communauté des communes de la Vallée de l'Hérault 2 parc d'activités de Camalcé BP 15 - 34150 Gignac <a href="http://www.cc-vallee-herault.fr/-Concours-des-vins-.html">www.cc-vallee-herault.fr/-Concours-des-vins-.html</a>	Tél : 04 67 57 04 50 Fax : 04 67 57 04 51
	Date du concours : Avril 2011		Elisabeth Pourcel <a href="mailto:contact@cc-vallee-herault.fr">contact@cc-vallee-herault.fr</a>
<b>Vignerons Indépendants</b>	Date de dépôt du dossier : Décembre 2010	Vignerons Indépendants 4 place Félix Eboué 75583 Paris Cedex 12 <a href="http://www.vignerons-independant.com">www.vignerons-independant.com</a>	Tél : 01.53.02.05.10 Fax : 01.53.02.05.11 <a href="mailto:info@vignerons-independant.com">info@vignerons-independant.com</a>
	Date du concours : Fin Mars 2011		
<b>Concours des Grands Vins de France</b>	Date de dépôt du dossier : 22 Janvier 2011 (31 Décembre 2010 en cas de 1 <sup>ère</sup> participation)	Comité des Salons, Concours & Foire Nationale des Vins à Mâcon Avenue Pierre Bérégovoy 71000 Mâcon <a href="http://www.concours-des-vins.com">www.concours-des-vins.com</a>	Tél : 03 85 38 13 48 Fax : 03 85 39 12 58 <a href="mailto:contact@concours-salons-vins-macon.com">contact@concours-salons-vins-macon.com</a>
	Date du concours : 16 Avril 2011		
<b>Challenge international du vin</b>	Date de dépôt du dossier : 25 Janvier 2011	Challenge International du Vin Avenue Léo Lagrange 33710 Bourg sur Gironde <a href="http://www.challengeduvin.com">www.challengeduvin.com</a>	Tél : 05 57 68 25 66 Fax : 05 57 68 23 92 <a href="mailto:info@challengeduvin.com">info@challengeduvin.com</a>
	Date du concours : 8-9 Avril 2011		
<b>Concours des grands vins du Languedoc-Roussillon (Grands Vins du Sud)</b>	Date de dépôt du dossier : Inconnu à ce jour	Union des Œnologues de France – Région Languedoc-Roussillon. 13 avenue du Picpou BP 16 34 850 Pinet	Tél : 04 67 98 93 85 Fax : 04 67 98 93 85 <a href="mailto:Oenologuesconcours-cgvlr@uoef.fr">Oenologuesconcours-cgvlr@uoef.fr</a>
	Date du concours : Avril 2011		
<b>Decanter World Wine Awards</b>	Date de dépôt du dossier : 11 Mars 2011	Decanter World Wine Awards c/o Sensible Wine Services Ltd Turnden Farm – Hartley Road Cranbrook – Kent TN17 3QX	Tél : +4420 3148 4505 <a href="mailto:worldwineawards@decanter.com">worldwineawards@decanter.com</a>
	Date du concours : 17 Mai 2011		
<b>Les Citadelles du Vin</b>	Date de dépôt du dossier : Mars 2011	Les Citadelles du Vin Rue Ulysse Laine 33710 Bourg sur Gironde <a href="http://www.citadellesduvin.com">www.citadellesduvin.com</a>	Tél : 05 57 68 25 66 Fax : 05 57 68 23 92 <a href="mailto:info@citadellesduvin.com">info@citadellesduvin.com</a>
	Date du concours : 28-30 Mai 2011		
<b>Amphore : Concours des vins issus de l'A.B.</b>	Date de dépôt du dossier : du 28 Avril au 11 Mai 2011	14, rue de Vaucouleurs 75011 Paris <a href="http://www.concoursamphore.com">www.concoursamphore.com</a>	Tél : 01 45 79 20 90 Fax : 06 62 67 71 07 <a href="mailto:amphore75@tiscali.fr">amphore75@tiscali.fr</a>
	Date du concours : 23 Mai 2011		
<b>Vinalies nationales</b>	Date de dépôt du dossier : Mars 2011	Union des œnologues de France 21-23 rue Croulebarbe 75013 Paris <a href="http://www.vinalies.fr">www.vinalies.fr</a>	Tél : 01 58 52 20 20 Fax : 01 58 52 20 30 <a href="mailto:Vinalies@oenologuesdefrance.fr">Vinalies@oenologuesdefrance.fr</a>
	Date du concours : Juin 2011		

## DOSSIER VITI : A propos des plantations

Stéphanie Prabonnaud

Il nous a semblé utile en ce début d'année de faire un point autour des plantations de vignes, sujet d'actualité sensible depuis la réforme annoncée de l'OCM viticole. C'est l'occasion également de revenir sur quelques règles de base (mais toujours bonnes à rappeler...).



① Point réglementaire : aujourd'hui la plantation reste soumise à la possession de droits de plantations, qui sont de 3 types :

- Droit de replantation, issu d'un arrachage d'une parcelle de l'exploitation ;
- Droit externe : droit de plantation nouvelle (pour les Jeunes Agriculteurs, ou pour des cas très particuliers (expérimentation, vigne à greffon, suites d'expropriation). Ces droits sont prélevés dans la Réserve Nationale de droits ;
- Droit externe : achat de droit dans la Réserve Nationale de Droits, ou auprès d'un viticulteur détenteur de droits.

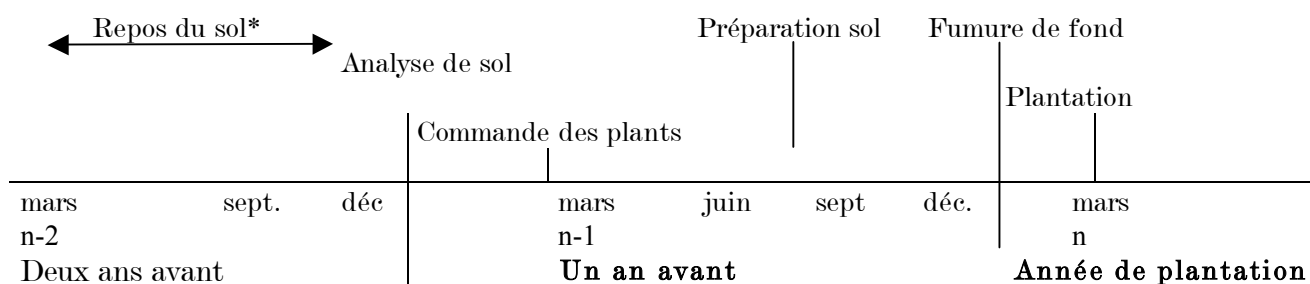
Le tableau de la page suivante reprend les grandes caractéristiques de ces droits :

TYPE DE DROIT	DUREE VALIDITE	PRIME	ORGANISME	DATES A RETENIR
Issu d'un arrachage	8 ans	OUI (soit reconversion simple avec cépage primé, soit plan collectif)	FranceAgriMer	* Dossier (aides) à envoyer avant le 31/01/11 pour campagne 2010/2011 * Plantation à réaliser avant le 31/07/11 pour campagne 2010/2011
		NON (plan individuel avec cépage non primé)	FranceAgriMer	Plantation à réaliser avant le 31/07/11 pour campagne 2010/2011
Droit de plantation externe	2 ans	OUI (reconversion simple avec cépage primé)	* IGP : FranceAgriMer * AOP : INAO + FranceAgriMer	* Demande d'autorisation de plantation : avant le 30/09/10 pour la campagne 2010/2011 * Après obtention de l'autorisation : achat de droits dans un délai de 1 an (ex. 1500 €/ha pour 2009/2010) * Dossier (aides) à envoyer avant le 31/01/11 pour campagne 2010/2011 * Plantation à réaliser avant le 31/07/11 pour campagne 2010/2011
		NON (plan individuel avec cépage non primé)	* IGP : FranceAgriMer * AOP : INAO + FranceAgriMer	* Demande d'autorisation de plantation : avant le 30/09/10 pour la campagne 2010/2011 * Après obtention de l'autorisation : achat de droits dans un délai de 1 an (ex. 1500 €/ha pour 2009/2010) * Plantation à réaliser avant le 31/07/11 pour campagne 2010/2011

② L'Organisation Commune des Marchés actuelle doit être revue en 2013, ce qui va remettre en cause tout le système actuel des droits de plantations (à terme, les plantations seront libres et les aides à la restructuration supprimées). Toutefois, la Commission européenne a annoncé le 15/12/10 la prolongation de l'OCM actuelle jusqu'en 2015. Les aides à la restructuration du vignoble ont cependant été diminuées pour les campagnes 2010/2011 et 2011/2012.

③ Les mesures de restructurations, très incitatives ces dernières années, et l'incertitude de la poursuite de ces aides au-delà de 2013, ont entraîné un nombre très important de demandes de plantations lors des récentes et prochaines campagnes. Des projets de plantations ont été ainsi accélérés, voire décidés d'une campagne sur l'autre, ce qui n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes : disponibilité des plants chez les pépiniéristes, mauvaises conditions de préparations des terrains, fumures de fond supprimées,...

Le schéma ci-dessous reprend quelques fondamentaux. Il nous semble important de rappeler qu'une plantation engage le vigneron pour au moins 20 ans ; au-delà des impératifs économiques, cela vaut la peine d'y consacrer le temps (et les moyens) nécessaires en amont... :



\*Un repos du sol de deux ans est un minimum. En cas de contamination par du court-noué, une désinfection naturelle du sol par un repos de 5 à 7 ans est nécessaire.

